

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2026

EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES
SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2429)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 50

AMENDEMENT

présenté par
Mme Taillé-Polian

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« ouvre »,

les mots :

« procède à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.